

ASEFCE SENEGAL

Procès-verbal de la réunion du 09 août 2014 à Dakar

Central Park Local 2021 de 12H00 à 16H00.

Étaient présents :

1. Amadou SOW, 774041826
2. Roger André BECKER, 775581115
3. Assane DIONE, 773536871
4. Ndeye Aminata NGOM, 772742459
5. Youssoupha DIAGNE, 777426049
6. Serigne Bakary GUEYE, 774434189
7. Siry SEYE, 777090652
8. Saidou DIALLO, 776051690
9. El hadji BEYE, 771767102
10. Aboubacar Sdikh DIAGNE, 776497229
11. Alioune Badara DIAGNE, 775463457

Observateur :

12. Babacar CAMARA, 771968542

Excusés :

13. Daouda SAKHO, 778124293
14. Babacar DIOUF, 775461586
15. Made DRAME, 774577899
16. Amadou Tidiane NDAO, 775730504
17. Badara DIOUF, 778460847
18. Rokhaya DIA, 774199323
19. Djabel NDIAYE, 778672243
20. Mbaye NDOYE, 776398072
21. Antoine Fapecoly NGOM, 771833747
22. Awa Kouressakou BAYE, 773590100
23. Alimatou Sadiya DIAGNE, 772372441

Après avoir fait un tour de table pour une présentation individuelle, le président a soumis l'ordre du jour suivant :

- Compte rendu d'activités (Fidel Afrique, Jepna, Rejeao, nominations CCEP...)
- Plan d'action : communications
- organisation de l'Assemblée Générale internationale à Dakar
- Divers

I. Compte rendu d'activités

Signature du protocole d'accord avec FIDEL'AFRIQUE le 18 juin 2014



Participation à l'activité Banlieue Startup tour 1.0 du 14 Juin 2014 à l'esplanade de la mairie de Guédiawaye organisée par JEPNA.



Mise en place du CCEP avec la nomination du Président M. Roger André Becker et du Vice Président M. Amadou SOW



II. Plan d'action : Communications

L'assemblée a écouté les cinq exposants suivants

M. YOUSSEPH DIAGNE sur les agrégats macroéconomiques ;

M. ASSANE DIONE sur décentralisation et cohérence territoriale ;

M. SAIDOU DIALLO sur les accords de partenariat économique ;

M. AMADOU SOW sur l'entreprenariat agricole ; et

M. SERIGNE BAKARY GUEYE sur l'industrie culturelle.

Présentation des communications

SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL EN 2013 ET PERSPECTIVES EN 2014

L'environnement économique et financier international a été marqué en 2013 par une persistance des difficultés de la zone euro (croissance prévue à -0,4% contre -0,6% en 2012), une décélération de la croissance aux Etats-Unis (+1,6%, après +2,8% en 2012) et dans les pays émergents et en développement (+4,5% contre +4,9 en 2012). Au total, la croissance mondiale devrait s'établir à 2,9%, soit une perte de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2012, selon les dernières estimations du Fonds monétaire international. En 2014, la croissance mondiale devrait s'améliorer en s'inscrivant à 3,6%, sous l'impulsion d'un regain d'activité économique dans les pays avancés, dans un contexte de sortie de récession de la zone euro (+1% en 2014 après une croissance négative de 0,4%).

Sur le marché des matières premières, la tendance des cours serait globalement baissière. En particulier, les cours du baril de pétrole (BRENT, Dubaï et WTI) devraient s'établir à 101,4 dollars en 2014 contre 104,5 dollars en 2013 reflétant le manque de dynamisme de l'économie mondiale.

Au plan interne, l'économie sénégalaise semble davantage affectée par la conjoncture internationale difficile, et les difficultés du secteur industriel. Toutefois, la reprise devrait se consolider en 2014 à la faveur des mesures en cours visant à redresser le secteur industriel et du début de mise en œuvre du PSE. Globalement, le taux de croissance du PIB réel, ressortirait à 4,9% en 2014 contre 3,5% un an auparavant, porté par le regain de dynamisme dans le secteur secondaire et dans l'agriculture.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, s'est établie à -1,4% en 2013 contre 2,3% en 2012, dans un contexte de détente du cours du baril de pétrole brut estimé en baisse de 0,9% comparativement à 2012.

L'exécution budgétaire en 2013 a été caractérisée par la première année de mise en œuvre de la réforme fiscale ainsi que par les mesures de rationalisation des dépenses publiques. Ainsi, la mobilisation des ressources hormis les dons a été quasi stable tandis que les dépenses budgétaires ont été maîtrisées. En conséquence, le déficit budgétaire global de l'administration centrale s'est amélioré, passant de 5,8% du PIB (420 milliards) en 2012 à 5,5% du PIB (400,4 milliards) en 2013.

Concernant **les transactions avec le reste du monde**, elles ont été caractérisées en 2013 par une légère amélioration du déficit courant qui s'établirait à 11,5% du PIB contre 11,6% du PIB en 2012. Le solde du compte de capital et d'opérations financières s'est également amélioré de 78,3 milliards, à la faveur de la bonne tenue du compte d'opérations financières (+93,8 milliards). En conséquence, les échanges extérieurs font ressortir une amélioration du **solde global** de la balance des paiements de 32,4 milliards, passant ainsi d'un déficit de 53,5 milliards en 2012 à 21,1 milliards en 2013.

La situation des **institutions monétaires** entre 2012 et 2013 a été marquée par une baisse des avoirs extérieurs nets de 21,1 milliards, une augmentation de 14,6% du crédit intérieur et une expansion de la masse monétaire de 8,0%.

En 2014, le taux de croissance du PIB réel est projeté à 4,9%, reflétant notamment l'amélioration de la situation au Mali, le démarrage effectif de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), ainsi que la poursuite des investissements dans l'énergie et les infrastructures routières. Cette dynamique serait renforcée par la bonne marche des projets exécutés dans le cadre du Millenium Challenge Account (MCA) ainsi que par la poursuite des travaux de construction de l'aéroport international Blaise Diagne (AIBD) et du prolongement de l'autoroute Diarniadio-AIBD et AIBD Somone.



L'**inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée à 1,5% en 2014 contre une estimation de -1,4% en 2013. Ce relèvement reflèterait essentiellement la hausse des prix aux producteurs dans les secteurs primaire (2,0% contre 1,0% en 2013) et secondaire (2,9% contre -4,7% en 2013).

Concernant **la gestion budgétaire**, elle continuera de s'inscrire en 2014 dans la poursuite d'une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique. Elle devrait permettre également une meilleure prise en charge des grandes priorités dégagées par les autorités, dans le cadre du PSE. Globalement, le déficit budgétaire dont compris est projeté à 396,4 milliards (soit 5,1% du PIB) en 2014 contre 400,4 milliards (5,5% du PIB) en 2013, soit une amélioration de 0,4 point de pourcentage.

Quant aux **échanges avec le reste du monde**, ils devraient être marqués par une atténuation du déficit du compte des transactions courantes (11,5% du PIB contre 11,3% en 2013) ainsi que par l'amélioration de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières. Globalement, le solde de la balance des paiements devrait ressortir un excédent de 148,6 milliards en 2014 contre un déficit de 21,1 milliards en 2013.

Enfin, s'agissant de la **situation monétaire**, elle devrait être marquée, en 2014, par une augmentation de 148,6 milliards des avoirs extérieurs nets, un accroissement du crédit intérieur de 11,1% et une expansion de 8,0% de la masse monétaire.

LA DECENTRALISATION ET LA DECONCENTRATION

Voir le fichier pdf annexé



ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE

Les **accords de partenariat économique** ou **APE** sont des accords commerciaux visant à développer le libre échange entre **l'Union Européenne** et les pays dits **ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique)**.

Le Groupe ACP compte 79 Etats membres, tous signataires de l'Accord de Cotonou qui les lie à l'Union européenne : 48 pays d'Afrique sub-saharienne, 16 de la Caraïbe et 15 du Pacifique.

L'Union européenne (UE) est un partenariat économique et politique unique entre 28 pays européens qui, ensemble, couvrent la plus grande partie du continent.

Ces accords, dans leur état actuel, prévoiraient:

- la **suppression immédiate** des droits de douane sur les produits originaires des pays signataires entrant dans l'Union européenne, et
- la **suppression progressive** des droits de douanes sur les produits originaires de l'Union européenne lors de leur entrée dans les pays signataires.

Les accords prévoiraient également un volet d'aide au développement par le déblocage de financement dans les domaines suivants : **infrastructures, secteur agroalimentaire, industrie et juridique**.

Ces accords prévoiraient également :

- l'interdiction de l'augmentation ou de la création de droits de douanes à l'importation ;
- l'interdiction de quotas d'importation ou d'exportation ;
- la suppression progressive des subventions à l'exportation des produits agricoles issus de l'Union européenne ;
- d'interdire les pratiques commerciales déloyales ;
- de permettre la mise en place de mesures de sauvegarde multilatérales temporaires.

Les accords de partenariat économique interviennent après la **Convention de Lomé** démarrés en 1975 et **Accord de Cotonou** passés en 2000 qui ont montré leurs limites (la part des importations des pays ACP vers l'UE ne cesse de décroître, de 7 % en 1975 à 3 % en 2009).

Les accords passés entre les pays ACP et l'UE comprenaient la prolongation de «préférences commerciales non réciproques» conformément aux conventions précédentes.

Ces dispositions levaient les **barrières commerciales tarifaires** (droits de douane) pour les exportations des pays ACP tout en permettant aux pays ACP de maintenir des droits de douanes sur leurs importations en provenance de l'UE.



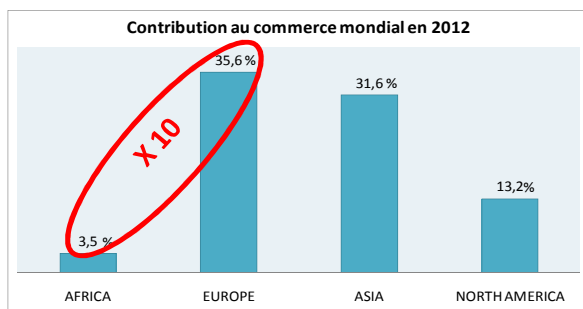
Ce sont en fait les **barrières non tarifaires** qui empêchent les produits ACP d'entrer sur le marché européen. Certaines normes concernent la santé du consommateur; d'autres touchent à des aspects esthétiques tels que les dispositions sur la taille des produits fruitiers par exemple.

Les accords de partenariat en cours de négociation visent à **l'ouverture réciproque des marchés**. Plusieurs organisations soutiennent également que cette ouverture serait néfaste pour des pays dont l'économie dépend largement de l'agriculture, tels que les pays d'Afrique de l'Ouest.

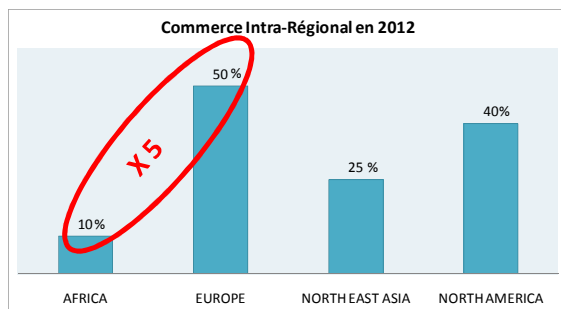
Considérant la faible contribution de l'Afrique au commerce mondial (3,5% en 2012 voir Graphique 1) et son faible niveau d'échange intra-Régional (seulement 10% voir Graphique 2), cette ouverture réciproque des marchés ne pourrait pas permettre l'établissement de règles commerciales équitables et profitables à l'économie sous-régionale et régionale des pays ACP.

Pour profiter de ces accords de partenariat économique les pays africains doivent maintenant adopter des stratégies d'unification de leurs économies et pour avoir des entités viables fortes et compétitives dans ce vaste marché ACP-UE.

Et à travers la création d'un marché plus élargi et la promotion de la spécialisation, une zone de libre-échange panafricaine pourrait permettre à l'Afrique de se rapprocher dans son ensemble au marché commun que nous appelons tous de nos vœux. Une telle évolution pourrait contribuer positivement à l'approfondissement du programme de l'intégration en transformant le continent en une zone unique de libre-échange, en facilitant le transport de marchandises et de services, de l'énergie, de la technologie et de la mobilité de ses citoyens.



Graphique 1



Graphique 2

ENTREPRENARIAT AGRICOLE

Présentation de l'expérience de Monsieur Amadou SOW.

M. Amadou SOW est un jeune entrepreneur agricole, producteur et exportateur fruits et légumes. Installé à Thiès depuis plusieurs années, il est aussi actif dans l'aviculture.

Il participe à la création de REJEO le 12 avril 2012 à Abuja (Nigéria) et devient Président Rejeao-Afrique/section Sénégal créé le 15 novembre 2012 à Thiès.

Avec pour principales activités au Sénégal, l'agriculture, la pêche, la foresterie, les TIC, l'aviculture, l'horticultures, et l'exportation de produits bio, le REJEO qui enregistre un effectif de trois mille membres en Afrique peut compter sur plusieurs partenaires techniques et financiers parmi lesquels on peut citer la CEDEAO, UNIDO, OXFAM GB, l'Etat d'EKITI SATE Nigeria, les Ministères de l'agriculture, du Plan, de l'Environnement, de la Jeunesse, l'ANIDA, le CODESRIA, Wark, oxfam novib, FIDA, FAO, UNESCO, le BIT, les organisations paysannes, Promer, la Mairie de Thiès, le Conseil Régional de Thiès et la Mairie de Thiès Nord.

M. SOW est un modèle du retour vers l'agriculture par son engagement pour le développement de l'agriculture à la base. Il est aussi secrétaire général du collège des jeunes agriculteurs du Sénégal et Président du comité des Jeunes entrepreneurs et innovateurs/francophonie mis en place par la CEDEAO et le ROPPA.

L'INDUSTRIE CULTURELLE

Le concept d'industrie culturelle désigne l'ensemble des entreprises produisant selon des méthodes industrielles des biens dont l'essentiel de la valeur tient dans leur contenu symbolique : livre, musique, cinéma, télévision, radio, jeux vidéo, tourisme de masse, mode et beauté, etc.

L'Afrique regorge d'une potentialité culturelle énorme qui se fait remarquer par la diversité de ses langues et dialectes. Il faut dire que la culture africaine d'une manière générale a fini de montrer son originalité à travers sa danse, sa musique, son cinéma, son histoire relatée dans les livres, sa mode de vie (mode, coiffure et gastronomie). Toutefois c'est tant de ressources qui sont sous exploitées à cause de la gestion timide de notre industrie culturelle par nos dirigeants africains qui par conséquent plombe la créativité de nos acteurs culturels d'une manière générale.

Ainsi, face à cette situation, il s'est avéré nécessaire dans le cadre de l'Association AFRIQUE SOLIDARITE EMPLOI FORMATION CREATION D'ENTREPRISE – ORGANISATION AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION de réfléchir sur les solutions à trouver pour le développement durable de l'industrie culturelle africaine par une gestion coordonnée entre les différents pays membres de l'association avec l'utilisation surtout des nouvelles technologies.

Parmi les projets nés de ces réflexions pour la relance de l'industrie culturelle via les TIC ; nous pourrions citer :

- FEEMUJIGEEN : un portail web de la mode et de la coiffure africaine d'où l'appellation « feemu jigeen » qui vient du wolof et signifie « astuces de femme » ;
- « Afrique d'or » : un trophée artistique qui met en compétition les artistes africains dans les formes d'art selon des thèmes bien définis ; et
- « Futurs leaders » : un concours qui mettra en compétition de jeunes diplômés regroupés autour de projet dont le but est la promotion de l'industrie culturelle locale.

III. Assemblée Générale Internationale à Dakar

Le Délégué général Afrique a été chargé par ASEFCE INTERNATIONALE pour mettre en place et diriger un comité pour l'organisation à Dakar d'une Assemblée Générale Internationale. Pour le suivi des activités du Comité d'organisation de l'Assemblée Générale Internationale, il a été retenu d'organiser des rencontres périodiques au siège de l'ASEFCE SENEGAL à Dakar.

IV. Divers

Cotisation à prévoir la prochaine rencontre

Répertoire des membres à éditer

Site internet pour renforcer la communication

L'ordre du jour épuisé après deux heures de rallonge résultant de la pertinence des sujets traités et des discussions, le président a levé la séance à 16H00 après les remerciements d'usage.

Le président ASEFCE SENEGAL

M. Alioune Badara DIAGNE

La secrétaire de séance

Mlle Ndeye Aminata NGOM